

Communiqué – 24 novembre 2009

## **Naissance officielle de la nouvelle Appellation d'Origine Contrôlée Côtes de Bordeaux**

*Après l'approbation par le Comité national des vins, eaux-de-vie et autres boissons alcoolisées de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO), la parution du cahier des charges au Journal Officiel le 31 octobre dernier scelle définitivement la naissance de la nouvelle Appellation d'Origine Contrôlée Côtes de Bordeaux. Objectifs affichés : une identité plus forte et de nouveaux débouchés.*

### **Quatre Côtes officialisent leur union**

Le groupe des Côtes de Bordeaux regroupe les appellations Premières Côtes de Blaye, Premières Côtes de Bordeaux, Côtes de Castillon et Bordeaux Côtes de Francs, et représente **1/6<sup>ème</sup> de la production bordelaise** avec une surface totale de **14 000 hectares** et un volume de **700 000 hectolitres**.

En 2004, compte tenu du nombre important de critères partagés – les collines dominant les fleuves, les terroirs graveleux et argilo-calcaires, le cépage merlot majoritaire, les structures d'exploitation à taille humaine, des vins agréables et conviviaux, une promotion dynamique et innovante - **émerge l'idée d'une marque collective de reconnaissance : l'AOC Côtes de Bordeaux qui réunirait sous une même bannière les quatre appellations.** Aussi, l'AOC revendiquée associe deux éléments qui rassemblent et qui ont par ailleurs une connotation positive et qualitative : le terme « Côtes » et l'appartenance aux vins de « Bordeaux ».

Après 5 années d'études en interne et d'enquêtes d'opinions menées auprès des consommateurs et des distributeurs, et en concertation avec l'INAO et les instances professionnelles de Bordeaux, **l'AOC « Côtes de Bordeaux » naît officiellement le 31 octobre 2009 suite à la publication du cahier des charges au Journal Officiel<sup>1</sup>.**

*« L'idée est d'utiliser ce que nous avons en commun pour mettre en valeur notre identité de Côtes parmi l'offre régionale et bénéficier d'une communication plus efficace et pertinente pour chacune de nos Côtes »  
Christophe Château, Directeur de l'Union des Côtes de Bordeaux*

Premier enjeu de ce projet : **le développement des volumes et des marges à l'export**, potentiel encore trop peu exploité par les Côtes de Bordeaux, grâce à une AOC portant le mot « Bordeaux », vecteur de valeur ajoutée et de notoriété à l'international.

Autre objectif : **améliorer la lisibilité des produits pour le consommateur** grâce à la simplification de l'AOC sur l'étiquette. Le manque de hiérarchisation et la multiplicité des dénominations favorise en effet une mauvaise reconnaissance des vins de Côtes.

<sup>1</sup> Disponible sur demande

# Une appellation cœur de gamme, des appellations haut de gamme

Désormais, chacune des AOC composant cette union peut désormais décliner sa production sur deux niveaux :

- **une appellation nom de famille** : Côtes de Bordeaux ou
- **une appellation prénom** : Côtes de Bordeaux accompagnée du nom de la commune - Blaye, Castillon, Francs ou Cadillac - permettant de préserver l'identité spécifique de chacun des quatre terroirs.

Premières Côtes de Blaye	⇒	BLAYE CÔTES DE BORDEAUX
Bordeaux Côtes de Francs	⇒	FRANCS CÔTES DE BORDEAUX
Côtes de Castillon	⇒	CASTILLON CÔTES DE BORDEAUX
Premières Côtes de Bordeaux	⇒	CADILLAC CÔTES DE BORDEAUX

Les « communales » deviennent ainsi plus lisibles que dans les anciennes dénominations, noyées sous différentes sémantiques.

Le cahier des charges s'en trouve également assoupli pour l'appellation Côtes de Bordeaux en donnant la possibilité à tous les producteurs et négociants d'assembler des vins des différentes Côtes, et d'utiliser le nom de « Côtes de Bordeaux » comme **une marque collective de reconnaissance**.

La dimension « tradition » indispensable à la qualité des vins est cependant maintenue dans le cas des communales avec **des conditions de production plus restrictives** : densités de plantation, rendements et conditionnement.

**L'ensemble des vins des Côtes seront commercialisés avec leur nouveau nom d'appellation à partir du millésime 2009.**

## L'AOC Côtes de Bordeaux : les enjeux

Clarifier et simplifier la lisibilité de l'offre pour les consommateurs avec un nom de famille commun « Côtes de Bordeaux »

Mettre en avant les spécificités des terroirs avec les communales « Blaye, Castillon, Francs et Cadillac »

Segmenter l'offre : Côtes de Bordeaux en cœur de gamme et Communales en haut de gamme avec des conditions de production encore plus qualitatives

Accroître la demande en vins de Côtes et le nombre de bouteilles sur le marché destinées à être commercialisées sous l'AOC Côtes de Bordeaux.

### Union des Côtes de Bordeaux

Cours du XXX juillet  
33000 BORDEAUX  
T: 05 56 00 21 99

[www.bordeaux-cotes.com](http://www.bordeaux-cotes.com)

### Contact presse / Visuels/Interviews

Jennifer Potts/Agence Cap & Cime  
T. 01 55 35 08 16 / F. 01 44 50 50 21  
M : [jpotts@capetcime.fr](mailto:jpotts@capetcime.fr)

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ À CONSOMMER AVEC MODÉRATION